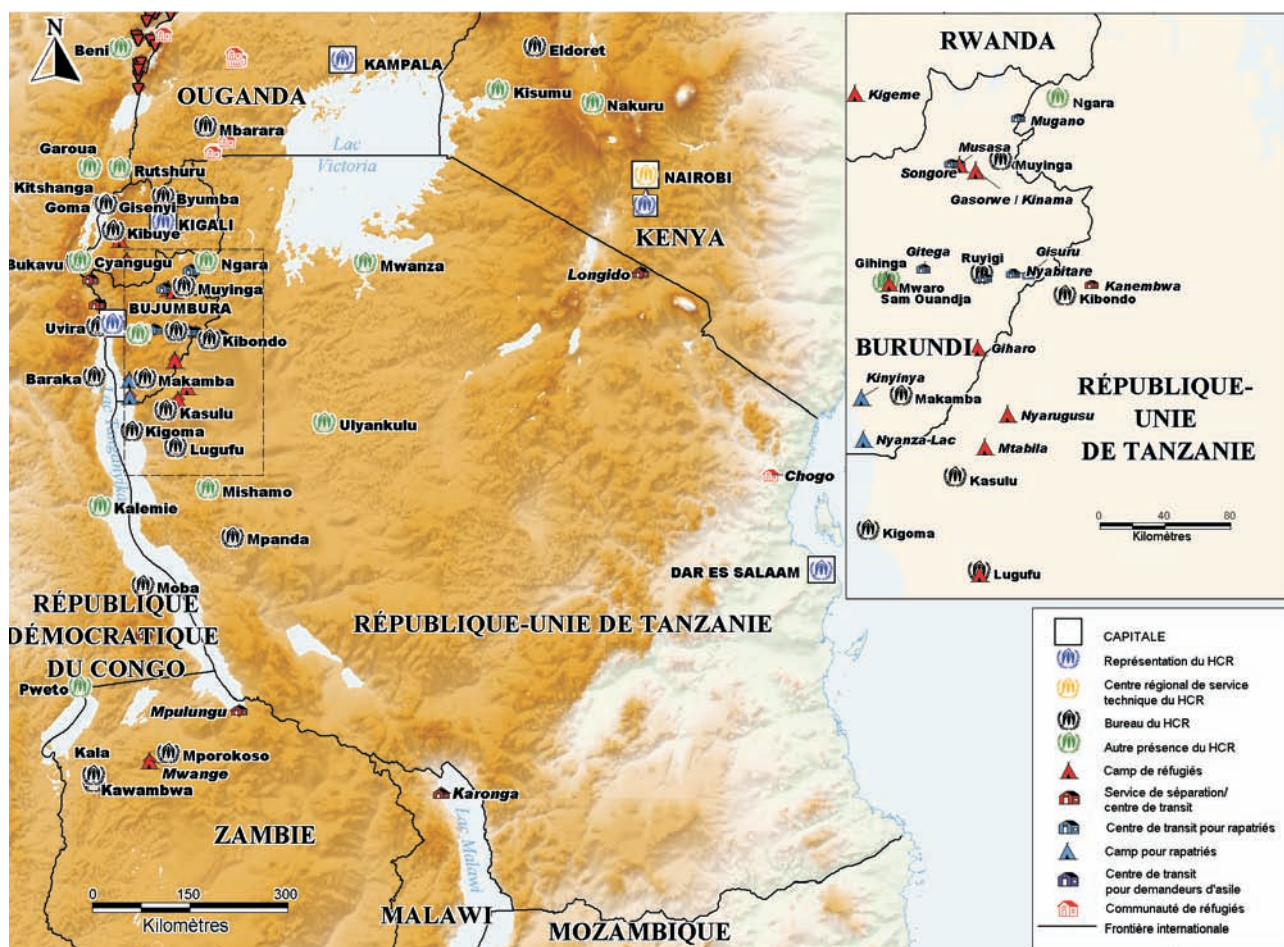


République-Unie de Tanzanie

Total des besoins :
35 740 051 dollars E.-U.



Environnement opérationnel

Contexte

Au cours des dernières années, des solutions durables ont été apportées à des milliers de personnes réfugiées en République-Unie de Tanzanie. Les réfugiés ont bénéficié de l'amélioration de la situation dans leur pays d'origine, ainsi que de la volonté de la Tanzanie et d'autres pays à contribuer à la recherche de solutions.

En août 2008, la Tanzanie accueillait quelque 147 000 réfugiés burundais et congolais dans des camps situés au nord-ouest du pays. En outre, 209 000 réfugiés burundais, qui se sont enfuis de leur pays en 1972, vivent dans ce qu'il est convenu d'appeler les « anciennes zones d'installation », à l'ouest de la Tanzanie. Ce total de 360 000 réfugiés est en net recul par rapport aux 482 000 de l'année précédente ; au cours de la même période, le nombre de camps de réfugiés a également diminué, passant de 11 à quatre. Du fait de l'intensification des activités visant à apporter des solutions durables aux réfugiés, comme le rapatriement librement consenti, la réinstallation et la naturalisation, le nombre de réfugiés

devrait diminuer encore et atteindre 290 000 à la fin de l'année 2008.

À la fin de l'année 2007, le Gouvernement tanzanien a approuvé une stratégie globale visant à apporter des solutions aux réfugiés burundais résidant dans les anciennes zones d'installation. Ces solutions consistaient notamment à proposer une procédure de naturalisation accélérée à plus de 170 000 réfugiés qui souhaitent rester en Tanzanie et à organiser le rapatriement de ceux qui optaient pour un retour au Burundi.

En 2008, le HCR a lancé un projet biennal pour appuyer cette initiative sans précédent du Gouvernement tanzanien. Un programme coordonné a également été entrepris au titre de l'initiative onusienne « Unis dans l'action » afin de répondre aux besoins des communautés qui accueillent des réfugiés, après la fermeture des camps et le retrait des organisations humanitaires.

Besoins

Les réfugiés accueillis dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie demeurent tributaires de l'aide humanitaire, sans

laquelle ils ne pourraient subvenir à leurs besoins essentiels. À mesure que le rapatriement librement consenti progressera, il importera d'accorder une attention particulière à la recherche de solutions durables pour les réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer en raison de besoins de protection spécifiques. Par ailleurs, la Tanzanie a besoin d'aide pour gérer le problème des migrants, principalement originaires de la Corne de l'Afrique, qui arrivent dans le pays par voie terrestre ou maritime et dont certains nécessitent peut-être une protection.

Objectifs principaux

Programme annuel

- Trouver des solutions durables pour la plupart des réfugiés résidant dans les camps et dans les zones d'installation.
- Veiller à ce que la protection et l'assistance apportées aux réfugiés dans les camps répondent aux normes humanitaires, en accordant une attention particulière aux personnes qui risquent d'être stigmatisées, victimes de violences ou exploitées.
- Dispenser une aide au développement aux communautés qui accueillent des réfugiés afin de garantir la prise en charge de leurs besoins après le retrait des organisations d'aide humanitaire.
- Maintenir un environnement de protection positif et garantir l'accès à l'asile aux personnes qui en ont besoin et qui se déplacent au sein de flux migratoires mixtes.
- Veiller à ce que les protocoles et autres instruments relatifs aux mouvements de population, aux droits de l'homme et à la sécurité régionale élaborés par la Communauté d'Afrique de l'Est améliorent la protection et la recherche de solutions durables au sort des réfugiés.

Programme supplémentaire

- Rapatrier dans la sécurité et dans la dignité les réfugiés burundais qui vivent dans les anciennes zones d'installation

Cibles prioritaires

Programme annuel

- Quelque 80 000 réfugiés (40 000 Burundais et 40 000 Congolais) regagnent leur pays de leur plein gré, dans la sécurité et dans la dignité ; des demandes de réinstallation sont soumises pour quelque 2 500 réfugiés burundais et congolais.
- Les procédures de détermination du statut de réfugié sont équitables et rapides ; la nouvelle loi sur les réfugiés est adoptée ; un réseau d'organisations de la société civile plaide la cause des réfugiés.
- Le taux de mortalité brut est maintenu au-dessous de 0,5 pour 1 000 par mois et les taux de mortalité et de morbidité paludique sont réduits.
- Les taux de scolarisation de l'ensemble des enfants, y compris des enfants handicapés, augmentent ; la coordination multisectorielle sur la protection de l'enfance, l'épanouissement des jeunes, la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste sont renforcés.
- L'initiative « Unis dans l'action » appuie les besoins des communautés qui accueillent des réfugiés en matière de protection.
- Les personnes qui ont besoin de protection, y compris celles qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes, ont accès à l'asile et ne sont pas victimes d'un refoulement.
- Un protocole sur la circulation des personnes en Afrique de l'Est, tenant compte des besoins de protection et de la nécessité d'apporter des solutions, est élaboré.

Programme supplémentaire

- Le rapatriement librement consenti et organisé des réfugiés burundais vivant dans les anciennes zones d'installation est mené à terme et des certificats de nationalité sont délivrés à ceux qui ont opté pour la naturalisation.
- Les réfugiés naturalisés sont impliqués dans des activités génératrices de revenus et ont accès aux services essentiels.
- Des ressources d'aide au développement sont disponibles pour les réfugiés naturalisés et les communautés qui les accueillent ; le milieu naturel est réhabilité dans les zones d'installation fermées.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Burundi	228 000	228 000	17 000	17 000
	RDC	65 000	65 000	27 000	27 000
	Somalie	1 000	1 000	-	-
	Pays divers	100	100	-	-
Demandeurs d'asile	Burundi	100	100	50	50
	RDC	10	10	10	10
	Pays divers	10	10	10	10
Total		294 220	294 220	44 070	44 070



Des réfugiés en classe dans une école financée par le HCR dans la zone d'accueil des réfugiés à Ngara.

HCR/W. Wolf/cantus

et souhaitent regagner leur pays ; appuyer la naturalisation de ceux qui choisissent de rester en Tanzanie.

- Appuyer l'intégration socio-économique des réfugiés naturalisés en Tanzanie et atténuer l'impact environnemental produit par le séjour des réfugiés dans les anciennes zones d'installation.

Stratégie et activités

En 2009, les opérations du HCR en Tanzanie seront axées sur la mise en place de solutions durables pour les réfugiés résidant dans des camps et des zones d'installation. Les principales solutions seront toujours le rapatriement librement consenti et la réinstallation pour les réfugiés hébergés dans des camps, ainsi que le rapatriement et la naturalisation pour les réfugiés burundais vivant dans les anciennes zones d'installation.

Certains réfugiés accueillis dans les camps ne regagneront pas leur pays parce qu'ils craignent d'y être persécutés. Il se peut que d'autres aient des problèmes médicaux ou des besoins particuliers qui ne peuvent être traités ou pris en charge adéquatement dans leur pays. Le HCR réalisera une évaluation approfondie de la population réfugiée pour définir des solutions appropriées et pour les mettre en œuvre au moyen d'une aide ciblée au rapatriement librement consenti ou à la réinstallation. Le Haut Commissariat interviendra auprès du Gouvernement pour que tous les réfugiés se voient offrir la possibilité d'acquérir la nationalité tanzanienne ou le statut de résident.

L'Organisation veillera à ce que les activités de réinstallation n'affaiblissent pas la dynamique du rapatriement librement consenti, qui reste la solution durable la plus adéquate pour la très grande majorité des réfugiés.

Les évaluations participatives menées dans les camps et dans les zones d'installation indiquent que les réfugiés ont souvent

des idées fausses sur la situation qui règne dans leur pays. Le HCR organisera, à l'intention des réfugiés, des visites dans leurs localités d'origine et leur communiquera des informations – par exemple sur les écoles, sur les structures médicales et sur les terres disponibles – qui les aideront à prendre une décision quant à leur retour.

Le HCR appuiera les autorités impliquées dans les procédures de naturalisation, repèrera les goulots d'étranglement et y remédiera. À la fin de l'année 2008, l'examen des demandes de naturalisation devrait toucher à son terme et l'on devrait alors décider si certains réfugiés naturalisés peuvent demeurer dans certains secteurs des zones d'installation ou s'il faut les transférer.

Tous les réfugiés qui peuvent prétendre à la naturalisation devraient recevoir des papiers d'identité en 2009. Pour faciliter l'intégration socio-économique des réfugiés naturalisés, le HCR appuiera la production vivrière et d'autres activités génératrices de revenus. Le Haut Commissariat aidera également les réfugiés à tirer parti des services de santé, d'éducation et autres dans les zones où ils déménagent.

Dans le secteur de la santé, l'Organisation s'attachera à réduire la morbidité et la mortalité associées au paludisme et à enrayer la propagation du VIH par des services de consultation et de dépistage volontaires, et de prévention de la transmission mère-enfant. Elle veillera également à ce que les réfugiés séropositifs aient accès à des médicaments antirétroviraux.

Le HCR exécutera des programmes intégrés au profit des enfants et des jeunes, en accordant une attention particulière aux mineurs non accompagnés, aux enfants séparés de leur famille et aux enfants handicapés, en vue de prévenir les mauvais traitements et de renforcer l'accès à l'éducation. Le programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes sera adapté, afin de protéger les enfants de ces violences et d'éviter qu'ils en commettent. Le Haut Commissariat mettra en œuvre les recommandations d'une évaluation sur la

prévalence de la violence sexuelle et sexiste chez les réfugiés et les demandeurs d'asile.

L'Organisation aidera les autorités locales à réhabiliter le milieu naturel à proximité des camps et à développer les infrastructures des camps au profit des communautés locales. Elle formera les fonctionnaires tanzaniens et renforcera leurs capacités en matière de détermination du statut de réfugié afin de garantir la qualité des processus décisionnels.

En 2009, le HCR aidera le Gouvernement à se doter de moyens plus solides pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes. Le Haut Commissariat préconisera l'adoption du projet de loi sur les réfugiés, qui doit être présenté au Parlement, et créera, au sein de la société civile tanzanienne, un réseau spécialisé dans les activités de plaidoyer, afin de promouvoir la protection et de garantir un plus grand respect des droits des réfugiés. Le HCR prêtera également son concours technique au Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est lors de l'élaboration du protocole sur la circulation des personnes et d'autres instruments, pour veiller à ce que ces textes garantissent l'accès à la protection et aux solutions durables.

Contraintes

La situation socio-économique défavorable qui règne dans les zones de retour et le manque de terres, qui touche en particulier les réfugiés des anciennes zones d'installation ayant fui le Burundi en 1972, entravent le rapatriement librement consenti. Des regains de tension et la dégradation des conditions de sécurité dans les pays d'origine pourraient ralentir davantage les rapatriements et provoquer d'autres afflux de réfugiés, mettant à rude épreuve la politique d'asile de la Tanzanie.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	10
Effectif total	243
Fonctionnaires internationaux	31
Collaborateurs nationaux	174
JEA	5
VNU	28
Autres	5

Coordination

Le HCR travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur et les autorités régionales et de district. Le Haut Commissariat bénéficie également du soutien d'ONG nationales et internationales et d'institutions onusiennes pour ses activités d'aide aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent. Des réunions sont régulièrement

organisées avec l'ensemble des intervenants pour faire le point sur les réalisations et sur les défis, ainsi que pour affiner les stratégies et perfectionner les activités.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur

ONG : Comité international de secours, *CARE International*, *Concern Worldwide*, Église anglicane de Tanzanie, *National Organisation for Legal Assistance*, *Norwegian People's Aid*, *Relief to Development Society*, Service jésuite des réfugiés, Société tanzanienne de la Croix-Rouge, *Southern Africa Extension Education Unit*, *Southern Africa Human Rights NGO Network*, *Tanganyika Christian Refugee Services*, *Tanzania Water and Environmental Sanitation*, Vision mondiale Tanzanie

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*

Partenaires opérationnels

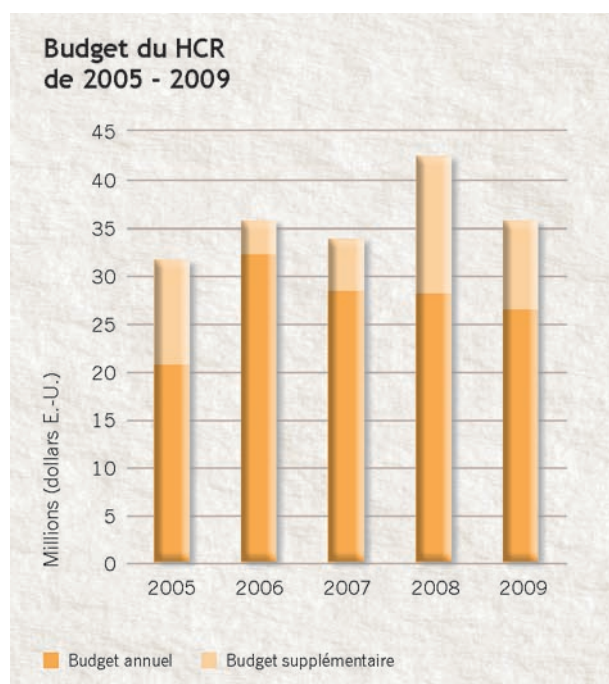
Organismes gouvernementaux : Commissariat aux prisons, Secrétariat administratif régional (Kigoma et Tanga)

ONG : Conseil international des infirmières, *FilmAid International*, *Right to Play*

Autres : *Centre for the Study of Forced Migration* - Université de Dar es Salaam, CICR, FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, UNICEF

Informations financières

De 2005 à 2007, le budget pour la Tanzanie est demeuré stable car la diminution des activités de soins et d'entretien a été compensée par une augmentation des opérations axées sur les solutions durables, en particulier le rapatriement librement consenti. Malgré la diminution du nombre de réfugiés et de camps, le budget opérationnel du HCR en Tanzanie a progressé en 2008 et 2009, en raison du lancement du programme supplémentaire pour le retour, la naturalisation et l'intégration sur place des réfugiés accueillis dans les anciennes zones d'installation.



Évaluation des besoins globaux

En 2008, le HCR-Tanzanie a mené à titre expérimental une évaluation des besoins globaux, afin d'identifier les besoins des réfugiés non couverts. L'évaluation a été réalisée en appliquant la méthodologie du projet de Renforcement des capacités de protection (RCP) et en s'appuyant sur des consultations intensives avec les pouvoirs publics, les partenaires onusiens et non gouvernementaux, et les réfugiés.

Les résultats montrent que le HCR doit accroître ses opérations dans des proportions considérables pour accélérer la mise en place de solutions durables en faveur des réfugiés et pour protéger les personnes qui ont des besoins spécifiques. La recherche de solutions durables au profit des populations réfugiées restantes et la dégradation des infrastructures et des moyens logistiques dans le contexte du rapatriement librement consenti représenteront les principaux défis en 2009.

Si l'appui n'est pas renforcé, les risques qui menacent la sécurité et le bien-être des réfugiés persisteront, car le rayon d'action des forces de police est limité et les produits de première nécessité, notamment le bois de chauffe et les équipements scolaires, font défaut.

Dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux, de nouvelles cibles ont été définies. Citons notamment :

- Une recherche plus efficace des solutions durables appropriées, moyennant le profilage de la population restante et de ses besoins spécifiques en matière de protection.
- Une disponibilité accrue de la réinstallation en tant que solution durable, moyennant le renforcement de l'opération de réinstallation.
- Une plus grande protection contre la violence sexuelle et sexiste et une réduction des tensions avec les communautés locales, moyennant une amélioration de l'accès des réfugiés au bois de chauffe dans les camps du nord-est de la Tanzanie.
- Un meilleur accès des jeunes réfugiés congolais et burundais à l'éducation, moyennant la distribution d'uniformes scolaires.
- Une sécurité accrue des réfugiés, obtenue en facilitant les déplacements des fonctionnaires de police et des *sungusungus* (gardiens réfugiés) vers les camps situés au nord-ouest de la Tanzanie.
- Un renforcement de la capacité institutionnelle de gestion des flux migratoires mixtes et de préparation aux situations d'urgence.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972	Total
Protection, suivi et coordination	8 397 957	2 347 192	10 745 149	6 772 457	2 319 294	9 091 751
Abris et autres infrastructures	462 937	0	462 937	442 325	0	442 325
Appui opérationnel (aux partenaires)	2 143 187	827 800	2 970 987	1 547 735	626 200	2 173 935
Assainissement	138 064	54 950	193 014	120 039	23 550	143 589
Assistance juridique	2 362 143	6 639 222	9 001 365	2 220 601	2 541 781	4 762 382
Besoins domestiques	400 000	0	400 000	350 001	0	350 001
Eau	330 971	450 000	780 971	330 000	600 000	930 000
Éducation	648 506	350 000	998 506	525 074	450 000	975 074
Production vivrière	0	350 000	350 000	0	550 000	550 000
Santé	1 563 848	200 000	1 763 848	1 195 048	550 000	1 745 048
Services communautaires	369 631	0	369 631	347 274	0	347 274
Sylviculture	350 000	0	350 000	280 000	0	280 000
Transport et logistique	5 116 100	2 961 870	8 077 970	4 230 691	1 162 230	5 392 921
Vivres	12 612	0	12 612	11 412	0	11 412
Initiative sur l'évaluation des besoins globaux	0	0	0	5 200 000	0	5 200 000
Total des opérations	22 295 957	14 181 034	36 476 991	23 572 657	8 823 055	32 395 712
Appui au programme	2 375 664	356 778	2 732 442	2 991 183	353 156	3 344 339
Total	24 671 621	14 537 812	39 209 433	26 563 840	9 176 211	35 740 051

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.